

TERRITOIRE DU RWANDA-URUNDI  
CONTENTIEUX & JUSTICE

Usumbura, le 10 octobre 1956

N°13/03/3330

Transmis à Monsieur le Gardien de Prison  
à KISENYI (quatre...), copies d'ordonnances en date du 9 octobre 1956... accordant la libération conditionnelle aux... détenus...

SEFIGI RE 166/56

KAMPALA Omar RE 164/56

Ruhengeri



2279

Le Chef du Service Provincial  
du Contentieux et de la Justice,  
E. DUCARME

5

Conseiller Juridique.



PRISON DE

*Kisumu*

**Ruanda-Urundi**

**Procès-verbal de notification d'une ordonnance de libération conditionnelle.**

L'an mil neuf cent *cinquante six*, le *19<sup>ème</sup> jour*  
jour du mois de *octobre* ;

Nous *FALMAGNE A.*  
avons donné lecture au nommé *SEFIGI*  
de l'ordonnance du *9 octobre 1956* du Vice-Gouverneur Général, Gouverneur  
du Ruanda-Urundi lui accordant la libération conditionnelle.

Nous avons spécialement insisté sur les conditions qui lui sont imposées et notamment  
sur le fait que la période d'épreuve expirera le (1) *19.1.1957*

: il a déclaré les accepter et fixer sa résidence à *Rubongoro*  
*Chefferie Bomishaza - territoire Rubungu*

En foi de quoi nous avons signé le présent procès-verbal au jour, mois et an que dessus.

Le Comparant,

Le Gardien de la prison de *Kisumu*



*F. Falmagne*

(1) Le délai d'épreuve est égal au double de la période d'incarcération qui reste à subir (article 37 C.P.)  
N. B. A renvoyer dûment rempli au Chef du Service du Contentieux et de la Justice (art. 50 ord. 76/J  
du 15-10-31)